

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-trois mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN, Maire.

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme BAILLIN, MM. FISTON, GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes MONPOIX, VO VAN, BOURG, MM. ONDOA BELINGA, LAURENT, SANTERRE, BORZUCKI,

**Absents** : M. LECANU, Mme, CHABOCHE, M. MOREL.

Monsieur MENEZ Patrick est nommé secrétaire de séance.

**DESAffECTATION ET ALIENATION D'UN BRAS DU CHEMIN DU CASSIOT**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 Février 1972 portant sur un projet d'aliénation d'une partie du chemin d'exploitation, au lieu-dit « Haut de la Creuse Rue », à Monsieur GIRARD Noël et décidant l'ouverture d'une enquête publique dans les formes réglementaires,

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 Juin 1972 décidant la vente d'une partie du chemin dit « Haut de la Creuse Rue » d'une superficie de 806 m<sup>2</sup> à Monsieur GIRARD Noël et l'acquisition d'une parcelle cadastrée section C n° 586 appartenant à Monsieur GIRARD Noël,

Considérant que l'aboutissement de cette vente et de cette acquisition n'ont pas donné lieu à actes et ne sont pas enregistrées au service des Hypothèques,

Considérant que Monsieur et Madame GIRARD Noël ont renouvelé leur demande d'acquisition de ce chemin,

Considérant que ce chemin est un bras du Chemin Rural du Chemin du Cassiot, qu'il ne dessert plus aucune propriété, qu'il ne dispose pas de référence cadastrale,

Considérant l'estimation effectuée le 14 mars 2013 par la Direction Générale des Finances Publiques, service France Domaines, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>,

Monsieur le Maire propose, compte tenu que la procédure a été respectée, la désaffectation et la vente du chemin à Monsieur et Madame GIRARD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Prononce la désaffectation du bras du chemin du Cassiot d'une contenance de 806 m<sup>2</sup> en vue de sa cession,
2. Accepte la vente du bras du chemin du Cassiot à Monsieur et Madame GIRARD Noël,
3. Fixe le prix de vente dudit chemin à 8.50 € le m<sup>2</sup>,
4. Dit que les frais de bornage et d'enregistrement de la nouvelle parcelle seront supportés par les époux GIRARD,
5. Désigne Monsieur FISTON Joseph pour signer l'acte passé en la forme administrative concernant la cession de cette parcelle en présence de Monsieur le Maire.

**PUBLICATION D'ACTES ADMINISTRATIFS DE CESSION ET DE VENTE**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur FISTON Joseph, Adjoint, pour signer les actes passés en la forme administrative concernant les cessions et vente en même temps que le cocontractant et en présence de Monsieur le Maire.

## **ENFOUISSEMENT RESEAUX BOULEVARD DU NORD / RUE CHAMPEAUX**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2013 décidant de solliciter du Conseil Général la passation d'un Contrat Triennal de Voirie pour la réalisation des travaux Boulevard du Nord-Rue Champeaux-Rue des Cloîtres en 2013-2014-2015,

Vu les coûts des enfouissements de réseaux estimés par le Syndicat d'Electrification, à savoir :

### **⇒ Boulevard du Nord**

	<b>Montant HT</b>	<b>Subventions</b>	<b>Reste dû par la commune</b>
<b>Eclairage public</b>	<b>46 252.38 €</b>	<b>23 126.19 €</b>	<b>23 126.19€</b>
<b>France TELECOM</b>	<b>85 636.92 €</b>	<b>42 818.46 €</b>	<b>42 818.46 €</b>
<b>Basse tension</b>	<b>157 666.82 €</b>	<b>126 133.46 €</b>	<b>31 533.36 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>289 556.12 €</b>	<b>192 078.11 €</b>	<b>97 478.01 €</b>

### **⇒ Rue Champeaux/Rue des Cloîtres**

	<b>Montant HT</b>	<b>Subventions</b>	<b>Reste dû par la commune</b>
<b>Eclairage public</b>	<b>12 584.22 €</b>	<b>6 292.11 €</b>	<b>6 292.11 €</b>
<b>France TELECOM</b>	<b>36 909.24 €</b>	<b>18 454.62 €</b>	<b>18 454.62 €</b>
<b>Basse tension</b>	<b>73 991.34 €</b>	<b>59 193.07 €</b>	<b>14 798.27 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>123 484.80 €</b>	<b>83 939.80 €</b>	<b>39 545.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le programme de travaux d'enfouissement des réseaux du Boulevard du Nord en 2013 et de la Rue Champeaux/Rue des Cloîtres en 2014 et les modalités financières.
- Demande au SIER de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement en tenant compte des plannings.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières et ses éventuels avenants relatifs à la réalisation des travaux.

## **PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX RUE DES FOSSES**

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération du 28 mars 2013 fixant la participation voie et réseaux rue des Fossés compte tenu qu'il y aurait cumul de participations avec la taxe d'aménagement de 5 % et la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) déjà supportées pour ces terrains.

## **DELIBERATIONS DE PRINCIPE POUR EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION :**

*⇒ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES EN CONGES OU EN DISPONIBILITE*

*⇒ CREATION EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER*

*⇒ CREATION EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE*

## **PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

⇒ pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal décide d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	100 %

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu la liste des valeurs irrécouvrables concernant la facturation d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre 2012 en raison de fuites d'eau et de personnes insolvable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2012 des sommes suivantes :

- 78 m<sup>3</sup> x 0.3717 = 28.99 €
- 163 m<sup>3</sup> x 0.4097 = 66.78 €

⇒ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du Service des Eaux.

### **INTERCONNEXION EN EAU**

Monsieur le Maire et Monsieur GRISETTO expliquent que la mise en service de l'interconnexion en eau s'est bien passée ; avant la mise en observation, un incident a toutefois causé des désagréments aux habitants de la commune de Mons-en-Montois, qui ont subi un manque d'eau de quelques heures, en raison d'une mauvaise communication entre le château d'eau de Mons et les pompes de Paroy. Aucun évènement particulier n'a ensuite été signalé durant toute la période de mise en observation qui a duré deux mois.

La protection incendie des communes est bien assurée soit 120 m<sup>2</sup> en 2 heures.

Le délégataire va revoir la question du dosage de chloration, l'eau semble un peu trop chlorée ; mais néanmoins le taux de chloration demandé par l'ARS est de 0.30 mg/m<sup>3</sup>.

La réception des travaux doit avoir lieu le 4 Juin. Des réserves seront demandées pour la remise en état de chemins.

L'inauguration est prévue le 18 Juin à 11 heures à la bache de Mouy.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

⇒ ***Restaurant scolaire école de l'Auxence***

Les plis concernant l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre concernant le restaurant scolaire ont été ouverts et sont en cours d'étude.

⇒ ***Branchements plomb***

La poursuite des branchements plomb est programmée fin juin/début juillet dans les rues suivantes :

- Rue Raymond Bellagué,
- Rue du Montpensier,
- Rue Marius Billard.

⇒ ***Travaux église de Donnemarie***

Monsieur PASCUAL MARTIN apporte des précisions sur les dossiers en cours, les travaux suivants devront être réalisés :

- Purges dans la voûte au-dessus du chœur
- Démoussage de la toiture côté nord
- Réparation de la tourelle endommagée à l'ouest.

⇒ *Scolaire*

- Le problème des pigeons à l'école maternelle est soulevé par Monsieur DUL. Un nettoyage régulier des cours d'école doit être effectué par les services techniques ; peu de solutions efficaces, peut-être la mise en place de filets sous les entrées.
- Monsieur le Maire annonce que le bouclage des projets concernant les rythmes scolaires doit être réalisé fin 2013.